



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 8 octobre 2013

Sur avis du comité sécheresse, le préfet de La Réunion prend des mesures de restriction de la consommation d'eau

Le comité sécheresse, réuni en Préfecture le 27 septembre 2013, a effectué le bilan de la situation hydrologique et météorologique.

Les précipitations de ces derniers mois n'ont pas permis de combler le déficit de précipitations mesuré à l'issue de la saison humide précédente : la période de mai à septembre présente un déficit de 50 % par rapport à la normale. **Cette première partie de saison sèche est la plus sèche jamais enregistrée depuis au moins 50 ans.** Le déficit pluviométrique est particulièrement important sur les régions ouest, et nord-est de l'île.

Le niveau de ressource en eaux superficielles est en baisse régulière : les cours d'eau (Bras de Cilaos, Bras des lianes, rivières des Roches et des Marsouins,...) ont d'ailleurs atteint des niveaux qui se rapprochent déjà des minimums. S'agissant des eaux souterraines, leur niveau est également en forte baisse sur l'ensemble de l'île, notamment sur les aquifères de la Plaine des Palmistes et du Gol, sur ce dernier on observe une augmentation nette de la salinité. **Les nappes d'eau souterraines de cinq secteurs voient leurs niveaux moyens passer en-dessous des minimums historiques.** Il s'agit de Saint-Pierre, Saint-Gilles, Saint-Denis, Bras-Panon et Saint-Benoît.

Dans ces conditions, alors que les deux mois à venir sont statistiquement les plus secs, et avec la croissance prévisible des consommations liée à l'augmentation des températures, sur l'avis du comité sécheresse, **le Préfet a décidé de prendre des mesures de restriction de l'usage de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Réunion.** A compter du mardi 8 octobre, il est interdit d'arroser les espaces verts (espaces verts privés, les jardins potagers n'étant pas concernés, terrains de golf, sauf green arrosable de nuit entre 19h00 et 7h00, espaces sportifs en journée entre 7h00 et 19h00, espaces verts publics en journée entre 7h00 et 19h00).

En matière d'irrigation, des recommandations aux agriculteurs seront établies par la Chambre d'agriculture et la DAAF (Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), pour un usage raisonné de l'eau. Les activités sensibles (élevage, horticulture, serres...) feront l'objet d'un suivi particulier.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr



La situation sera étroitement suivie pour s'assurer des conditions d'approvisionnement en eau pour la gestion du risque incendie.

En outre, la gestion des prélèvements d'eau dans le milieu naturel fera l'objet d'un suivi particulier pour garantir la protection des milieux aquatiques et notamment le maintien des débits réservés et les continuités écologiques.

Le comité sécheresse se réunira à nouveau sous un mois. Selon l'évolution de la situation, le Préfet sera amené à renforcer ou à atténuer les mesures adoptées. Dans cette période de sécheresse, tous les Réunionnais sont appelés à adopter un comportement responsable et citoyen en matière de consommation d'eau.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr

